

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL****DU 21/09/2020****PRESENTS :**

- | | | |
|---|--|--|
| <input type="checkbox"/> Evelyne ZIBOURA | <input type="checkbox"/> Patrice AMBROSIONI | <input type="checkbox"/> Christine BEAUBOUCHEZ |
| <input type="checkbox"/> Cédric BON | <input type="checkbox"/> Clémence BORELLO | <input type="checkbox"/> Jean-Pierre HUGUET |
| <input type="checkbox"/> Jean CHARVIN | <input type="checkbox"/> Annick JOUVE DE GUIBERT | <input type="checkbox"/> Marie-France ELSSENHORN |
| <input type="checkbox"/> Donatella BOYE | <input type="checkbox"/> Claire SATIER | <input type="checkbox"/> Valérie DIAS |
| <input type="checkbox"/> Eric DIAS | <input type="checkbox"/> Guillaume CHEVALLIER | <input type="checkbox"/> Yann DINEUFF |
| <input type="checkbox"/> Olivier STOECKEL | <input type="checkbox"/> André BRACCHI | <input type="checkbox"/> ROQUEPLAN Bernard |
| <input type="checkbox"/> Sylvie DURANTON | | |

Pouvoirs :**1- Approbation du procès verbal du conseil municipal du 6 juillet 2020**

VOTES : **Pour :** Choisissez le nombre. **Abstention** Choisissez le nombre. **Contre :** Choisissez le nombre.

2- Décision modificative N°1 - Budget communal

crédits	Désignation	Diminution sur crédits	Augmentation sur
		ouverts	ouverts
	D 60612 : Energie-électricité		10 000.00 €
	D 60621 : Combustibles	10 000.00 €	
	D 60628 : Autr fourm non stockées pharm		100.00 €
	D 60632 : F. de petit équipement	10 000.00 €	
	D 6068 : Aut fourm fleurs voir+masques		10 000.00 €
	D 615221 : Bâtiments publics	35 390.00 €	
	D 615231 : Voirie		1 000.00 €
	D 615232 : Réseaux		10 000.00 €
	D 61558 : Entretien autres biens mobiliers		2 000.00 €
	D 6232 : Fêtes et cérémonies		500.00 €
	D 6257 : Réceptions	600.00 €	
	TOTAL D 011 : Charges à caractère général	55 990.00 €	33 600.00 €
	D 6413 : Personnel non titulaire		5 000.00 €
	D 6451 : Cotisations à l'URSSAF	2 000.00 €	
	D 6456 : Cotisations FNC suppl.fam.		1 000.00 €
	TOTAL D 012 : Charges de personnel	2 000.00 €	6 000.00 €
	D 023 : Virement section investissement		18 390.00 €
	TOTAL D 023 : Virement à la sect° d'investis.		18 390.00 €

D 2041511 : VCA Partic PLU biens mob		1 000.00 €
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées		1 000.00 €
D 2112 : Terrains de voirie -ENS	6 000.00 €	
D 213183 : Sal polyv	6 000.00 €	
D 2151 : Réseaux de voirie	1 000.00 €	
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	13 000.00 €	
R 021 : Virement de la section de fonct		18 390.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonct.		18 390.00 €
R 1321 : Etat & établ.nationaux	11 640.00 €	
R 1322 : Régions	18 750.00 €	
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	30 390.00 €	

VOTES : **Pour :** Choisissez le nombre. **Abstention** Choisissez le nombre. **Contre :** Choisissez le nombre.

3- Tarifs communaux : création d'un tarif repas PAI problèmes alimentaires restaurant scolaire

Madame le Maire, chargée des finances, propose au Conseil Municipal de modifier les tarifs communaux selon le tableau ci-joint :

- Instauration d'un tarif pour la cantine, pour les projets d'accueils individualisés (PAI) – problèmes alimentaires (2.50€ pour les jardinois, 3€ pour les extérieurs)

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve cette décision.

Ces tarifs seront applicables à compter du 21/09/2020.

VOTES : **Pour :** Choisissez le nombre. **Abstention** Choisissez le nombre. **Contre :** Choisissez le nombre.

4- Désignation des membres du conseil d'administration du CCAS – Annule et remplace la délibération du 2 juin 2020

Conformément aux décrets n°2000-6 du 4 janvier 2000, et n°95-562 du 6 mai 1995 relatif au C.C.A.S.,

le Conseil Municipal, sous la présidence de Mme Evelyne ZIBOURA, Maire, fixe à huit (8) le nombre de membres élus et à huit (8) le nombre de membres nommés au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

Cette délibération annule et remplace celle en date du 2 juin 2020.

VOTES : **Pour :** Choisissez le nombre. **Abstention** Choisissez le nombre. **Contre :** Choisissez le nombre.

5-Délibération relative à l'élection du représentant de la commune à la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de Vienne Condrieu Agglomération

La Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) a pour rôle principal de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et EPCI ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique (FPU).

La Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) a pour rôle principal de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et EPCI ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique (FPU).

La composition de la CLECT est définie par l'organe délibérant de la communauté et doit obligatoirement comporter au moins un représentant de chaque conseil municipal. Le président et le vice-président de la CLECT sont élus parmi ses membres.

Par délibération du 27 février 2018 le conseil communautaire de Vienne Condrieu Agglomération a arrêté la composition de la CLECT à 30 membres avec un représentant par commune.

Les membres de la CLECT sont des conseillers municipaux désignés par leur conseil municipal. Ainsi, suite aux élections municipales de mars et de juin 2020 il convient de renouveler les membres de la CLECT et de désigner un nouveau membre pour y représenter la commune.

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code général des impôts et notamment l'article 1609 *nonies* C ;
Vu les statuts de Vienne Condrieu Agglomération,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE de désigner le conseiller municipal suivant comme membre de la CLECT:

- Guillaume CHEVALLIER

AUTORISE Madame le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

VOTES : **Pour :** Choisissez le nombre. **Abstention** Choisissez le nombre. **Contre :** __ __

VOTES : **Pour :** Choisissez le nombre. **Abstention** Choisissez le nombre. **Contre :**

6-Désignation d'un correspondant défense (arrêté du Maire)

M. Guillaume CHEVALLIER sera nommé conseiller municipal chargé des questions de défense.

VOTES : **Pour :** Choisissez le nombre. **Abstention** Choisissez le nombre. **Contre :**

7-Désignation d'un correspondant forêt communal

M. Bernard ROQUEPLAN sera nommé correspondant forêt communal.

VOTES : **Pour :** Choisissez le nombre. **Abstention** Choisissez le nombre. **Contre :**

8-Modification de deux commissions communales :

- **Commerces développement économique transports et déplacements doux**
- **Ccas et logement sociaux**

Le 2 juin 2020, le Conseil Municipal a désigné les membres des commissions communales à main levée.

- M. Eric DIAS se retire de la commission commerces – développement économique – transports et déplacements doux, il sera remplacé par M. Jean Marc CHARVIN ; rajout d'une suppléante : Mme Valérie DIAS
- Le nombre de membres élus est porté à 8 pour la commission CCAS – Logements sociaux (délibération du 21/09/2020), et Mme Marie-France ELSENSOHN se retire de la commission, elle sera remplacée par Mme Annick JOUVE DE GUIBERT et rajout de M. Cédric BON

COMMERCES DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS DOUX	Evelyne ZIBOURA	AMBROSIONI Patrice CHEVALLIER Guillaume BON Cédric BORELLO Clémence CHARVIN Jean Marc DINEUFF Yann ROQUEPLAN Bernard
CCAS - LOGEMENTS SOCIAUX	Evelyne ZIBOURA	DIAS Valérie BEAUBOUCHEZ Christine SATIER Claire HUGUET Jean-Pierre JOUVE DE GUIBERT Annick

		BOYE Donatella DURANTON Sylvie BON Cédric
--	--	---

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve cette modification.

Le tableau ci-joint rectifié est adopté à l'unanimité.

VOTES : **Pour :** Choisissez le nombre. **Abstention** Choisissez le nombre. **Contre :**

9-Contrat à durée déterminée pour le recrutement d'un agent occasionnel chargé de la rédaction

Madame le Maire propose au conseil que comme les années précédentes la collecte des articles, publicités, saisie des documents etc... composant le bulletin municipal 2020, soit confiée à une personne recrutée dans le cadre d'un contrat à durée déterminée.

Le Conseil, après délibération, décide :

- d'engager une personne qui exercera les fonctions de rédacteur occasionnel pour cette tâche : le contrat sera de 110 h à effectuer entre octobre 2020 et décembre 2020, sur la base de l'indice majoré 362 (brut 398/399).

VOTES : **Pour :** Choisissez le nombre. **Abstention** Choisissez le nombre. **Contre :**

10-DIVERS :

- **déneigement : recherche d'un chauffeur pour le tracteur**
- **locaux commerciaux : point sur le projet du VIVAL et local "Besséas"**
- **dépôts sauvages et animation nettoyage de la commune**
- **réunions et invitations**

VOTES : **Pour :** Choisissez le nombre. **Abstention** Choisissez le nombre. **Contre :**

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à :

Secrétaire de séance :